



Commune de Val d'Arry
place de l'église
NOYERS-BOCAGE

14210 VAL D'ARRY

Val d'Arry, le 1^{er} septembre 2020

AVIS

Le Prochain Conseil Municipal aura lieu
Le lundi 7 septembre 2020
A 20h
A La Mairie de Noyers Bocage

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu des séances du 29 juin et du 10 juillet 2020
2. Consolidation des commissions communales et intercommunales
3. Désignation du représentant de Val d'Arry à Ingé'Eau
4. Mise à disposition de locaux :
 - Mairie et école de Missy pour le centre d'accueil pour mineurs isolés
 - Salles de l'ex syndicat scolaire pour professionnels de santé
 - Plateforme distributeur de pizza
5. Assainissement
 - Pétition des habitants de la Félière
 - Litige Val d'Arry/SCI du relais-Boone
6. Groupe scolaire
 - Dispense de pénalités de retard aux entreprises
 - Convention pour facturation du compte prorata à l'entreprise Cormier Baréa
 - Point effectif de l'école
7. Urbanisme : convention d'aménagement lotissement de Bonnières à Missy
8. Médiathèque : demande de dotation générale de décentralisation
9. Voirie :
 - Convention PBI pour travaux hameau de Beljambe
 - Remboursement des frais de personnel mobilisés suite incident rue du petit village à Tournay sur Odon
10. Personnel :
 - Suppression de postes vacants au tableau des effectifs
 - Tableau définitif des autorisations d'absences
 - Remplacement d'agents administratifs
 - Titularisation d'agents

11. Rapport annuel sur la qualité et le prix du service déchets ménagers 2019 de PBI
12. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du SPANC 2019 de PBI
13. Informations et questions diverses

Conformément aux directives liées à l'Etat d'urgence sanitaire, et au respect des gestes barrières, le public autorisé à assister au Conseil sera limité à 10 personnes maximum. Des masques et du gel hydroalcoolique seront à disposition à l'entrée.

Le Maire
Jacky GODARD

